



02/07/2018

Lancement du site [NosDemarches.gouv.fr](https://nosdemarches.gouv.fr) pour évaluer les démarches en ligne *Une nouvelle étape de la dématérialisation des démarches administratives*

100% des démarches administratives accessibles en ligne au 1er janvier 2022 : c'est l'une des mesures phares annoncées par le gouvernement pour accélérer la transformation numérique de l'administration française menée dans le cadre du programme **Action Publique 2022**.

Premier pas vers cet objectif annoncé lors du Comité interministériel de la transformation publique (CITP) du 1er février 2018 : le lancement en mars dernier, de demarches-simplifiees.fr, permettant aux administrations de dématérialiser facilement les démarches encore gérées sur papier. Le site comptabilise aujourd'hui plus de **30 000 démarches dématérialisées**.

La **direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC)** lance aujourd'hui le site [NosDemarches.gouv.fr](https://nosdemarches.gouv.fr), tableau de bord ouvert et contributif des démarches administratives accessibles en ligne. Destiné aux usagers, [NosDemarches.gouv.fr](https://nosdemarches.gouv.fr) répond à une double ambition :

- **mesurer la satisfaction des usagers** concernant les démarches en ligne existantes afin d'identifier les démarches exemplaires et celles ayant besoin d'être améliorées,
- identifier les **démarches papier à dématérialiser en priorité**.

Grâce à [NosDemarches.gouv.fr](https://nosdemarches.gouv.fr), les usagers, les agents publics ou encore les spécialistes de l'accompagnement des utilisateurs (Maisons de services au public, Point d'Information et de Médiation Multi Services, etc.) pourront :

- **donner leur avis** sur une démarche en ligne (déclaration d'impôts, demande d'acte de naissance, etc.),
- **consulter les avis** exprimés par la communauté des utilisateurs,
- **demander la dématérialisation** d'une démarche papier,
- **suivre l'avancement** de la dématérialisation des démarches administratives.

Les associations d'usagers et organismes professionnels pourront également y signaler les éventuels problèmes rencontrés par leurs mandants en effectuant leurs démarches en ligne.

[NosDemarches.gouv.fr](https://nosdemarches.gouv.fr) sera régulièrement mis à jour grâce aux retours utilisateurs, dans une logique d'amélioration continue. Cet outil a vocation à devenir le tableau de bord de suivi de la dématérialisation des démarches administratives. Il affichera l'état d'avancement de la dématérialisation aussi bien pour les administrations que pour les usagers, dans une volonté de transparence.

Le gouvernement franchit ainsi une nouvelle étape vers la totalité des démarches administratives accessibles en ligne, et espère ainsi rapprocher les citoyens de leurs administrations et améliorer la qualité des services publics rendus.

> Consulter le site [NosDemarches.gouv.fr](https://nosdemarches.gouv.fr)

*Avec cet outil ouvert et contributif, nous souhaitons associer les usagers et utilisateurs de démarches en ligne à la transformation numérique de la France, car celle-ci ne peut se faire sans ceux qui la vivent au quotidien. Mieux connaître vos besoins, vos attentes et vos irritants pour orienter en conséquence la dématérialisation des services publics : c'est cela que permet la nouvelle plateforme nosdemarches.gouv.fr » **Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Numérique.***

Contact presse DINSIC

Rachel Wadoux 01.71.21.11.98 – 06.34.21.55.48

rachel.wadoux@modernisation.gouv.fr